

Fiche Technique : certificat de conformité environnementale Maroc

Objectifs de la mission

Accompagnement complet vers l'obtention du certificat de conformité environnementale au Maroc, de l'analyse des exigences à la délivrance.

- Traduire les obligations (EIE, PGES, rejets/émissions, eaux usées, déchets) en actions mesurables et preuves traçables.
- Sécuriser le calendrier, limiter les itérations et répondre efficacement aux demandes de compléments.
- Réduire les risques juridiques et opérationnels par une maîtrise documentaire et métrologique rigoureuse.
- Optimiser coûts d'exploitation, réduire l'empreinte carbone et prévenir la pollution.
- Aligner la réalité opérationnelle avec les attentes des autorités et les référentiels (prescriptions techniques, ISO 14001).
- Organiser le suivi post-délivrance pour stabiliser la conformité et préparer les renouvellements.

La lisibilité des preuves, la qualité du suivi métrologique et une gouvernance claire accélèrent l'instruction et réduisent les risques de retards.

Cible / Bénéficiaires

- Entreprises industrielles et unités de transformation.
- Promoteurs immobiliers, établissements hôteliers et établissements recevant du public.
- Entreprises du BTP, exploitants de carrières et opérateurs logistiques.
- Maîtres d'ouvrage, directions d'usine et directions générales.
- Responsables QHSE, production, maintenance et logistique.
- Sites soumis à étude d'impact, autorisation environnementale et prescriptions techniques sectorielles.

Durée de la mission

Durée variable selon la maturité documentaire, la complexité des procédés, le niveau d'équipement de maîtrise des rejets et la disponibilité des données.

- Inclut préparation des dossiers, campagnes de mesures, consolidation des preuves et délais d'instruction.
- Calendrier construit avec jalons, comités de pilotage et routines terrain ; réévalué en cas d'aléas techniques.

- Coordination amont avec les autorités pour réduire les demandes de compléments.

Démarche / Méthodologie

Mission structurée en phases avec objectifs clairs, livrables et responsabilités, jusqu’à la délivrance puis le maintien de la conformité.

Phase	Objectif principal	Durée
Diagnostic initial et analyse des écarts	Cartographier les exigences, évaluer les pratiques, hiérarchiser les actions.	Variable (selon complexité et données disponibles)
Plan d’action, PGES et gouvernance	Dimensionner mesures techniques/organisationnelles, clarifier rôles et jalons.	Variable (selon périmètre retenu)
Mise en œuvre et campagnes de mesures	Déployer équipements, conduire essais, garantir la qualité métrologique.	Variable (contraintes techniques/site)
Constitution des preuves et dépôt	Consolider dossiers, traçabilité, tableaux de conformité et dépôts formels.	Variable (exigences documentaires)
Assistance à l’instruction et inspections	Répondre aux questions, préparer visites, ajuster preuves si besoin.	Selon délais d’instruction
Suivi post-délivrance	Stabiliser le contrôle interne, veille réglementaire, préparation renouvellements.	Continu

1) Diagnostic initial et analyse des écarts

- Analyse documentaire, entretiens ciblés, visite des installations.
- Carte des écarts vs exigences applicables, priorisation des actions.
- Audit environnemental possible avec indicateurs et plan d’échantillonnage.

2) Plan d’action, PGES et gouvernance

- Dimensionnement des maîtrises (émissions, effluents, déchets, urgences).
- PGES avec responsabilités, jalons, indicateurs et critères d’acceptation.
- Mise en place du comité de pilotage et routines terrain.

3) Mise en œuvre et métrologie

- Coordination des entreprises spécialisées et aménagements techniques.
- Campagnes de mesures, étalonnage et traçabilité des instruments.
- Archivage lisible des enregistrements pour simplifier l’instruction.

4) Dossier, dépôt et échanges avec l’administration

- Consolidation des preuves (rapports, registres, procédures, tableaux de conformité).
- Dépôt du dossier et réponses structurées aux demandes d’éclaircissements.
- Préparation des inspections (essais à blanc, Q/R, communication interne).

5) Suivi post-délivrance et amélioration continue

- Contrôles internes périodiques, vérifications métrologiques et exercices d’alerte.
- Veille réglementaire, analyse d’impact et mise à jour des dispositifs.

- Préparation sereine des renouvellements et extensions d'activité.

CABINET ENVIRONNEMENT - cabinet-environnement.com - info@cabinet-environnement.com